

villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-014

**ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A
L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES SINISTREES PAR LA
SECHERESSE DE L'ETE 2003 ET SES CONSEQUENCES EN VAL DE
MARNE (A.S.S.E.C. 94)**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association des Collectivités Sinistrées par la Sécheresse et ses conséquences en Val de Marne (ASSEC 94), dont le siège social est fixé à la mairie de Valenton, 48 rue du Colonel Fabien ;

Considérant que chaque commune est représentée par son Maire (ou un adjoint ou un conseiller municipal ayant délégation écrite du Maire à cette fin), un conseiller municipal délégué et un conseiller municipal délégué suppléant, élus par le Conseil Municipal à bulletins secrets pour la durée du mandat ;

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de remettre à jour les représentants de la commune au sein de cette Association (A.S.S.E.C. 94) ;

Considérant que Monique MONTEBAULT devient candidate titulaire ;

Monsieur le Maire propose le candidat suppléant suivant :

PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Candidat suppléant : Michel PINJON

Article 1 : Est élu candidat suppléant au sein de l'Association (A.S.S.E.C. 94), la personne suivante :

Candidat suppléant : Michel PINJON

Article 2 : Les candidats au sein de l'Association (A.S.S.E.C. 94) sont donc les suivants :

Candidate Titulaire : Monique MONTEBAULT

Candidat suppléant : Michel PINJON

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

